

AGIR EN FAVEUR DE LA RÉSILIENCE DU BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE :

pour un développement durable et équilibré du territoire

Synthèse du Rapport d'activité 2025 du Volet territorial des Fonds Européens

GROUPE D'ACTION LOCALE DU PAYS BASSIN D'ARCACHON -VAL DE L'EYRE

20 route de Suzon — 33 830 BELIN-BELIET ☎ 05 56 88 55 28 ✉ europa@paysbarval.fr

www.europe-paysbarval.fr





Le Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre est un **territoire attractif** du fait de son environnement et son cadre de vie privilégié. Les politiques publiques doivent toutefois s'adapter à cette forte attractivité afin que les équipements et services disponibles sur le territoire répondent aux enjeux de développement durable.

Le Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre (BARVAL), qui regroupe la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Sud, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord et la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, a été créé en

2004, afin d'animer et de coordonner des programmes collectifs à l'échelle de ces 3 intercommunalités. Ainsi, depuis 2009, le Pays BARVAL bénéficie du volet territorial des fonds européens FEADER, pour sa partie rurale ; et des fonds européens dédiés à la pêche et l'aquaculture, pour sa partie maritime.

En 2022, le Pays BARVAL a réuni les acteurs du territoire pour coconstruire une stratégie de développement local, afin de bénéficier du nouveau volet territorial de 3 fonds européens, que sont le LEADER du FEADER, le DLAL du FEAMPA et le nouvel Objectif Stratégique 5 du FEDER sur la période de la programmation européenne 2021-2027. Intitulée « **AGIR EN FAVEUR DE LA RESILIENCE DU BASSIN D'ARCACHON-VAL DE L'EYRE : POUR UN DEVELOPPEMENT DURABLE ET EQUILIBRE DU TERRITOIRE** », cette stratégie répond aux enjeux ruraux et urbains du territoire, ainsi qu'aux problématiques terrestres et maritimes et permet de mobiliser **4 778 727 € de fonds européens**.

Trois fonds européens financent les projets de la stratégie :

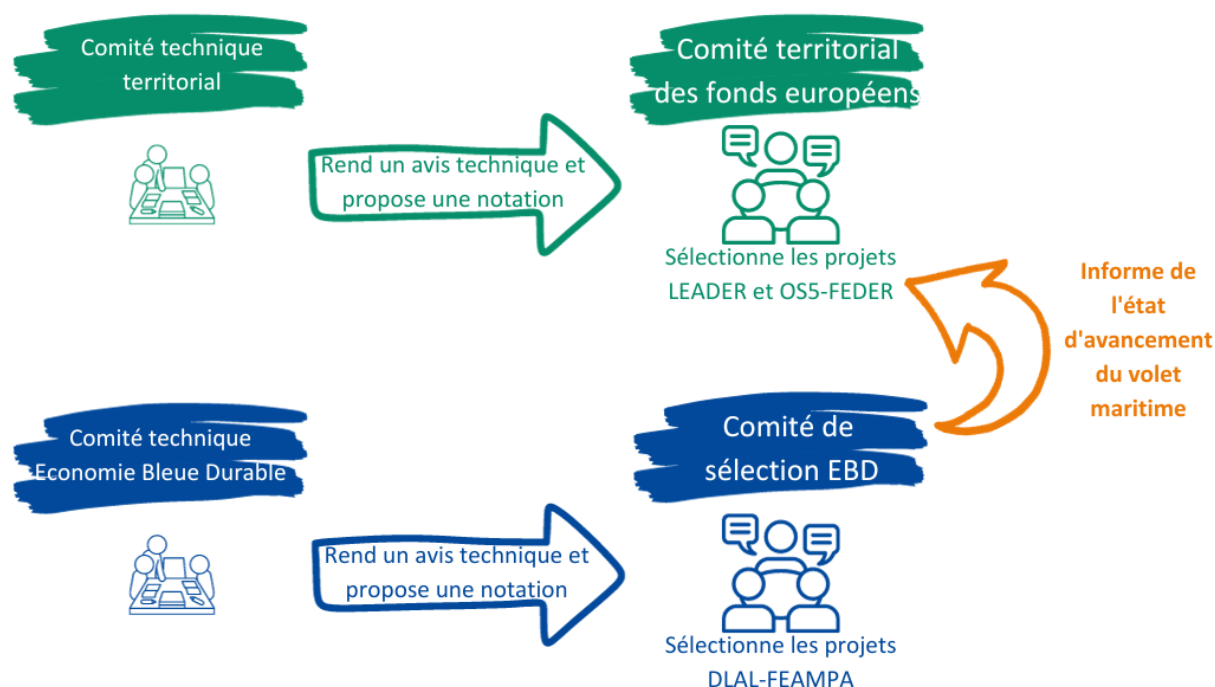
-  la mesure LEADER du Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (**FEADER**) pour accompagner les transitions,
-  la mesure de Développement Local mené par les Acteurs Locaux (DLAL) du Fonds Européen pour les Affaires Maritimes, la Pêche et l'Aquaculture (**FEAMPA**) pour les projets maritimes,
-  et l'Objectif Spécifique 5 (OS5) du Fonds Européen de Développement Régional (**FEDER**) pour les autres axes.

Le volet terrestre de la **stratégie territoriale** a été révisée en fin d'année 2025. Désormais la stratégie se compose de 5 objectifs prioritaires en faveur du développement économique, à terre comme en mer, de la cohésion territoriale, des transitions environnementales et de la coopération.



Ce volet territorial des fonds européens de la programmation 2021-2027 est **porté juridiquement par la Communauté de Communes du Val de l'Eyre, pour le compte du Pays BARVAL et de ses partenaires.**

En 2025, les membres des comités terrestre et maritime se sont réunis respectivement quatre et trois fois pour l'examen de 32 dossiers au total. Le **Comité Territorial des fonds européens** sélectionne les projets LEADER et OS5-FEDER. Il est composé de 36 membres (binômes titulaire-suppléant) et est présidé par Cyrille DECLERCQ, Vice-Président de la Communauté de Communes du Val de l'Eyre. Stéphanie ROUSSEL, représentante de la Chambre de Commerce et d'Industrie Bordeaux Gironde, en assure la Vice-Présidence. Le **Comité de Sélection Economie Bleue Durable** a la charge de la sélection des projets DLAL-FEAMPA. Il est composé de 40 membres, également en binôme titulaire-suppléant, et est coprésidé par Olivier LABAN, Président du Comité Régional de la Conchyliculture Arcachon-Aquitaine, et Olivier Mercier, membre du Comité Départemental des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Gironde et administrateur de l'Organisation de Producteurs Pêcheurs d'Aquitaine.



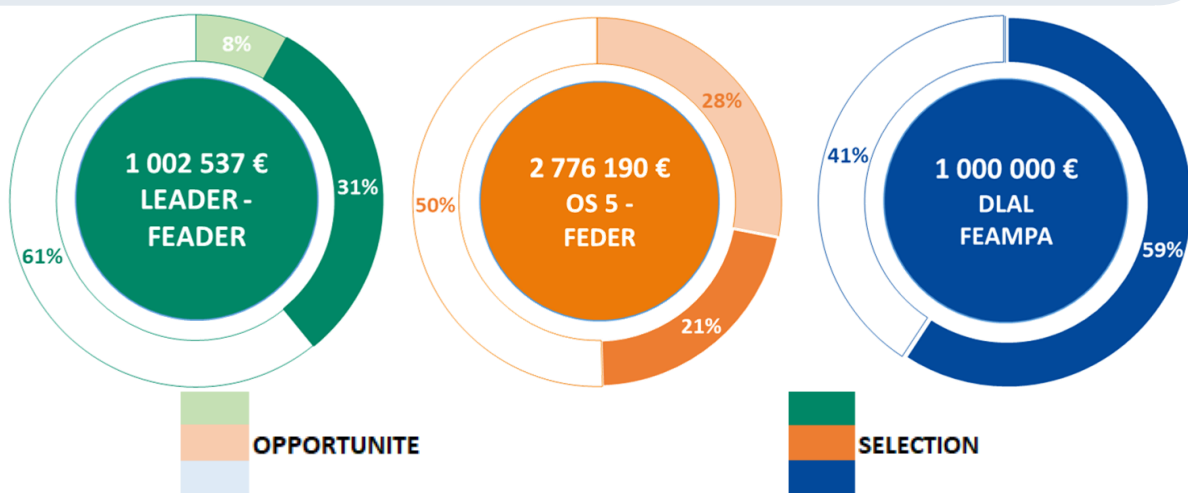
🐾 Sur le volet terrestre, **19 nouveaux projets ont reçu un avis d'opportunité favorable**, dont 1 demande a été abandonnée en raison de difficultés financières du porteur de projet, et 4 ont été sélectionnés par la suite. **7 autres projets de 2024 ont été sélectionnés** (*ingénierie de fonctionnement du GAL inclus*). Portés par 2 bénéficiaires privés (associations, dont 1 qui a abandonné son projet) et 11 bénéficiaires publics, ils mobilisent **128 913 € de FEADER et 969 384 € de FEDER**. Ils couvrent les domaines de la culture et du patrimoine, de l'enfance-jeunesse, de l'économie sociale et solidaire, de la santé, de l'agriculture et de l'alimentation, de la mobilité, des services et équipements aux entreprises ainsi que de l'économie de proximité. Les paiements ont pu démarrer pour les projets OS5-FEDER.

🐾 Sur le volet maritime, **7 nouveaux projets ont été présentés, dont 6 ont été sélectionnés et 1 a reçu un avis d'opportunité favorable**. Toutefois, 1 projet sélectionné a été abandonné face aux

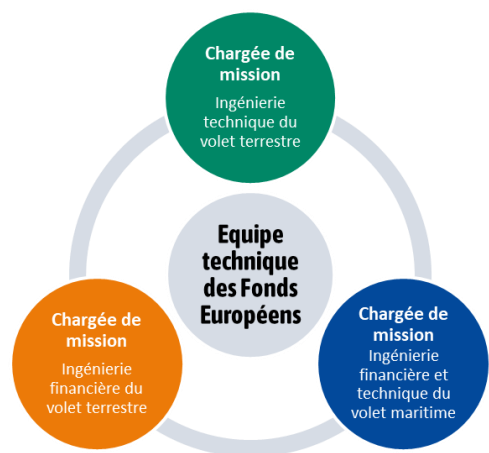
exigences administratives renforcées. Portés par 2 bénéficiaires publics, 5 privés (1 association, 1 entreprise et 2 structures professionnelles), ils mobilisent **205 863 € de FEAMPA et autant de fonds régionaux** (hors projet développement du pôle maritime du SIBA). Ils concernent le maintien des activités maritimes, l'adaptation des filières au changement climatique, la connaissance et la qualité du milieu. Les paiements des dossiers DLAL-FEAMPA se font désormais au fil de l'eau.

Depuis le début de la programmation, 2 359 491 € de fonds européens ont été fléchés vers 51 projets du territoire et vers l'ingénierie du programme, soit 49.4% de l'enveloppe globale allouée au territoire (hors projet développement du pôle maritime du SIBA).

BILAN DE L'AVANCEMENT PAR FONDS EUROPEENS



Les porteurs de projets ont été accompagnés dans leurs démarches par une équipe dédiée aux fonds européens, composée de 3 personnes, au sein du Pays BARVAL. Cette ingénierie financière et technique constitue le **pôle ressources** et a pour rôle d'orienter l'ensemble des porteurs de projets du territoire vers les financements adaptés à leur projet. Elle accompagne également les bénéficiaires, dont les projets s'inscrivent dans la stratégie de développement local, tout au long de la procédure de gestion de leur dossier.



En 2025, l'équipe a reçu **59 demandes** de **36 porteurs de projet différents**, dont 46 projets éligibles au volet territorial des fonds européen et 9 projets réorientés vers d'autres types de financement. La procédure d'accompagnement a fait l'objet d'une évaluation interne pour recueillir les points forts et les marges de progrès, afin d'en renforcer la qualité et l'efficacité.

La grande majorité des répondants pointe l'aspect positif de l'accompagnement du Pays pour le montage de leur dossier, en mettant en avant l'écoute, la disponibilité, la rigueur, la bienveillance, l'expertise et la qualité des informations et des conseils fournis par le Pays.

Certains indiquent toutefois qu'ils souhaiteraient que le Pays puisse également les accompagner sur le montage de leurs projets hors volet territorial.

Un **plan de communication** a également été déployé tout au long de l'année (newsletter trimestrielle, posts Facebook et site internet), avec notamment l'organisation d'un événement dans le cadre du Joli Mois de l'Europe. Celui-ci s'est inscrit dans l'Année de la Mer 2025 et a permis de valoriser l'impact des fonds européens sur le territoire. Une réunion d'information sur la coopération a également été organisée en juin 2025 et a fait l'objet d'un [guide pratique](#). En 2025, l'équipe technique a également participé aux réunions des différents réseaux régionaux, nationaux et européens.

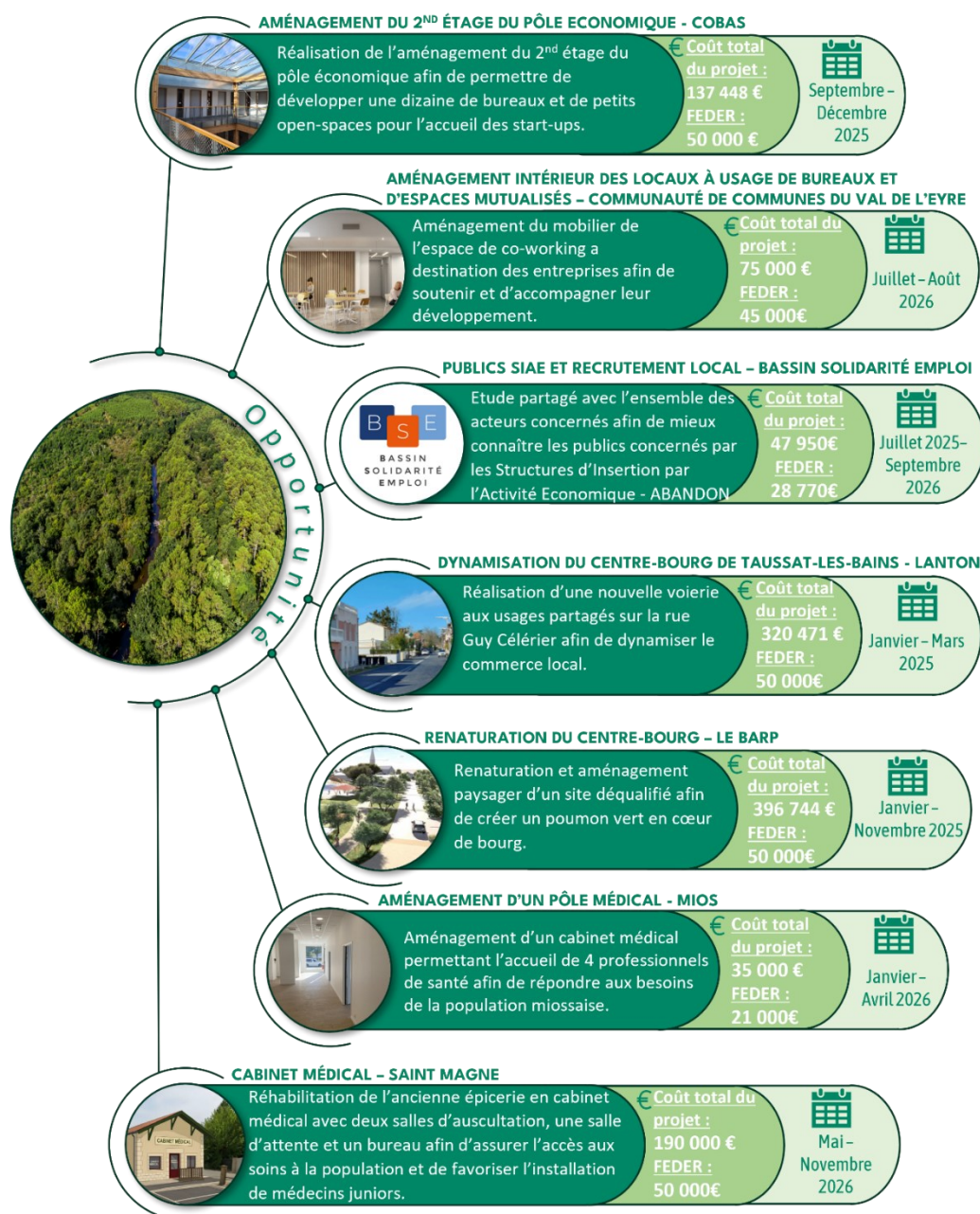
Si le territoire enregistre une bonne dynamique de projets, le déploiement de la stratégie rencontre toutefois **quelques difficultés** :

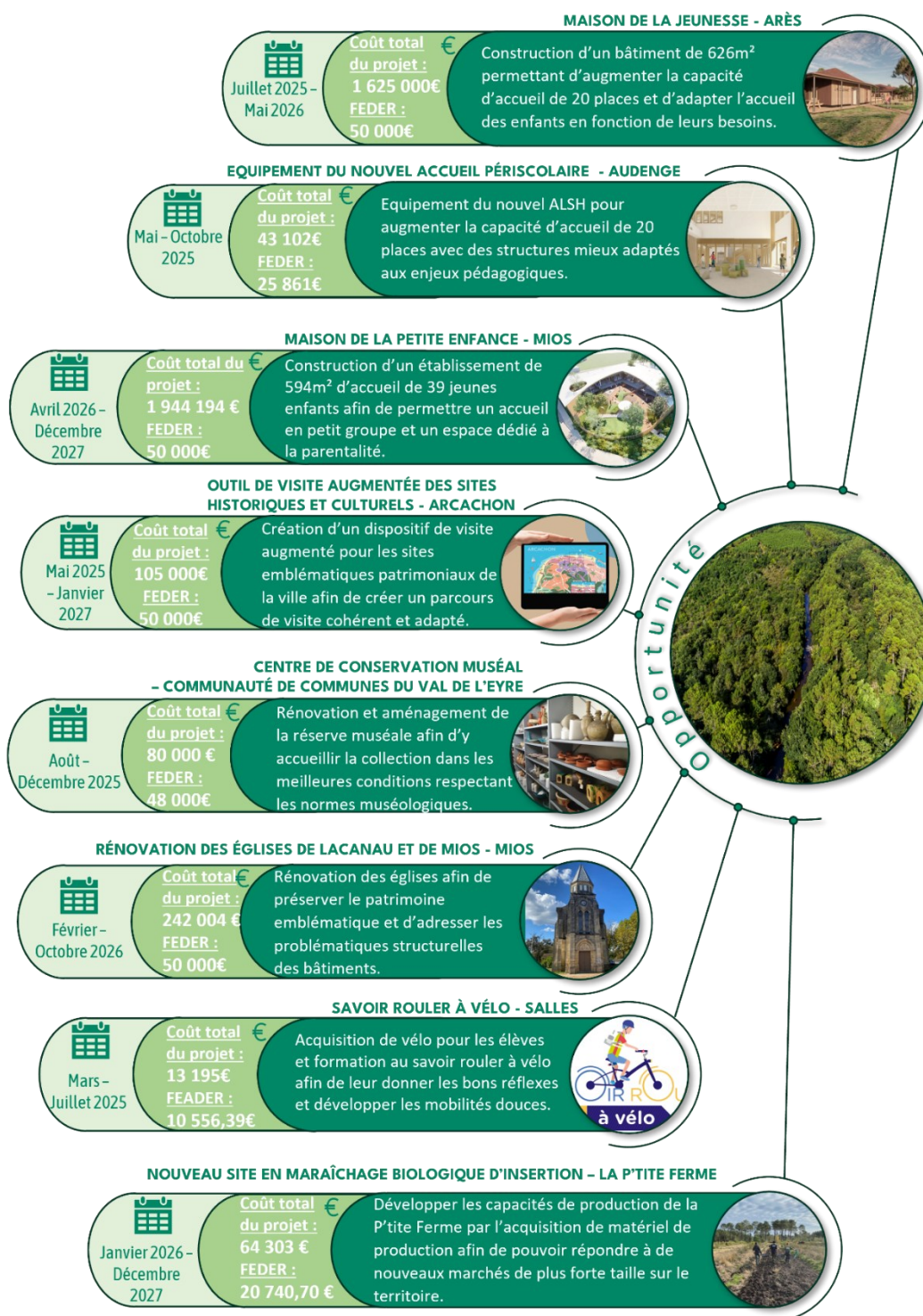
-  Non-opérationnalité de la plateforme régionale pour les paiements des dossiers LEADER, qui allongent les délais de paiements et freine l'émergence de projets, notamment des bénéficiaires privés.
-  Problématique de dépenses inéligibles, pour certaines du fait de règles introduites récemment, dans le DLAL-FEAMPA (frais salariaux des permanents des structures publiques et application stricte de la mesure comptable M57) qui empêchent le soutien de projets innovants et répondant pleinement à la stratégie territoriale.
-  Contexte difficile des filières maritimes professionnelles (importante mortalité des huitres, fermeture de l'activité de pêche dans le Golfe de Gascogne pour la 3^{ème} année consécutive, impacts du contexte économique national)

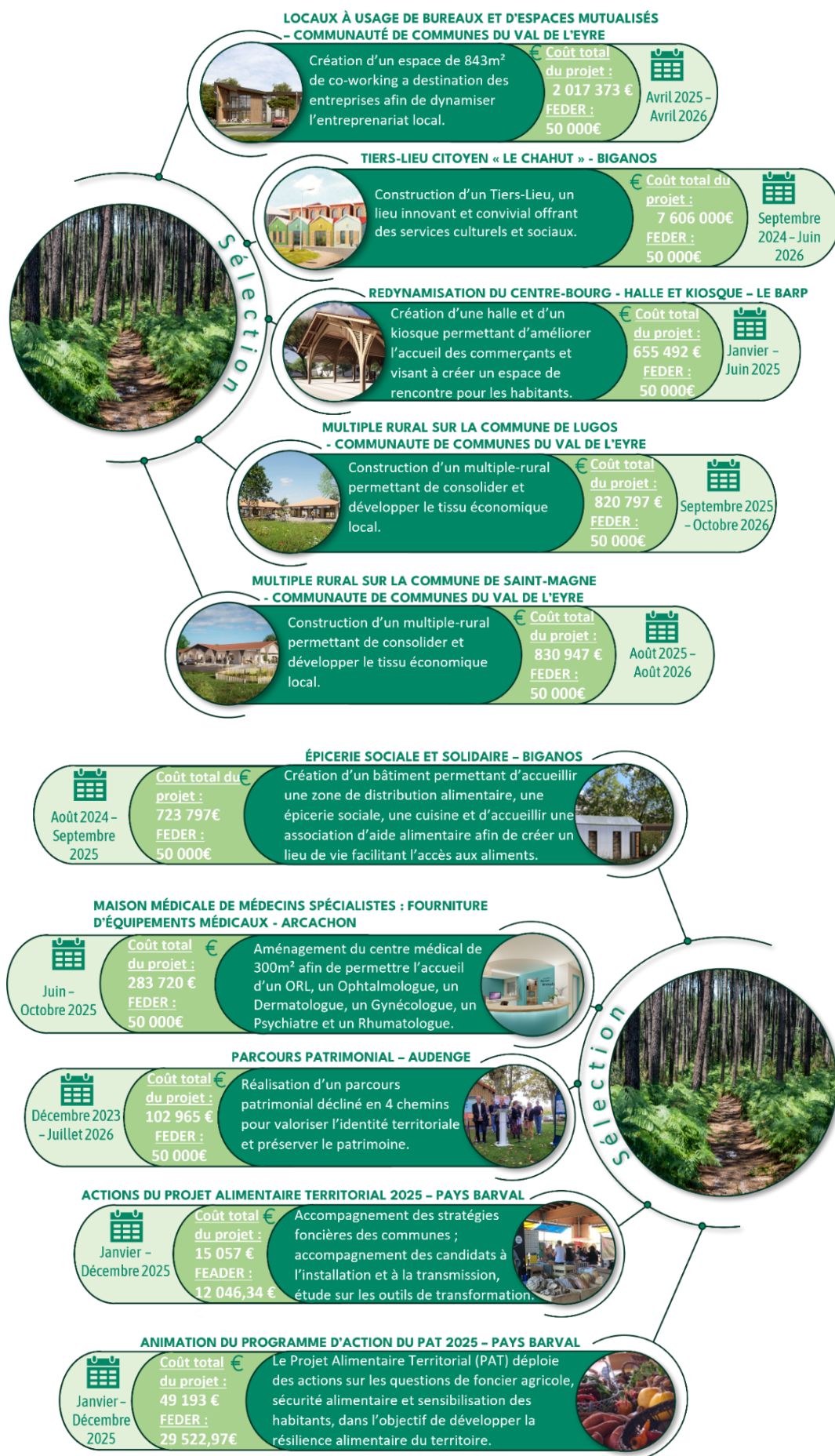
En 2025, le Pays BARVAL a répondu à un appel à projet **ERASMUS+** afin de renforcer les connaissances des membres des comités de sélection des fonds européens sur le fonctionnement des institutions européennes et l'articulation avec les financements alloués au territoire. Il a permis d'organiser un déplacement à Bruxelles, du 8 au 11 septembre, qui a réuni 19 participants issus des 2 comités. L'immersion a permis de riches échanges et une meilleure appropriation des mécanismes de décision européens, ainsi que d'évoquer la future programmation européenne 2028-2034. Un [rapport de mobilité](#) a été diffusé à la suite de ces rencontres.

A la suite de ce déplacement, le Pôle Europe du Pays a mis en place une veille sur le Cadre Financier Pluriannuel 2028-2034 de l'Union Européenne.

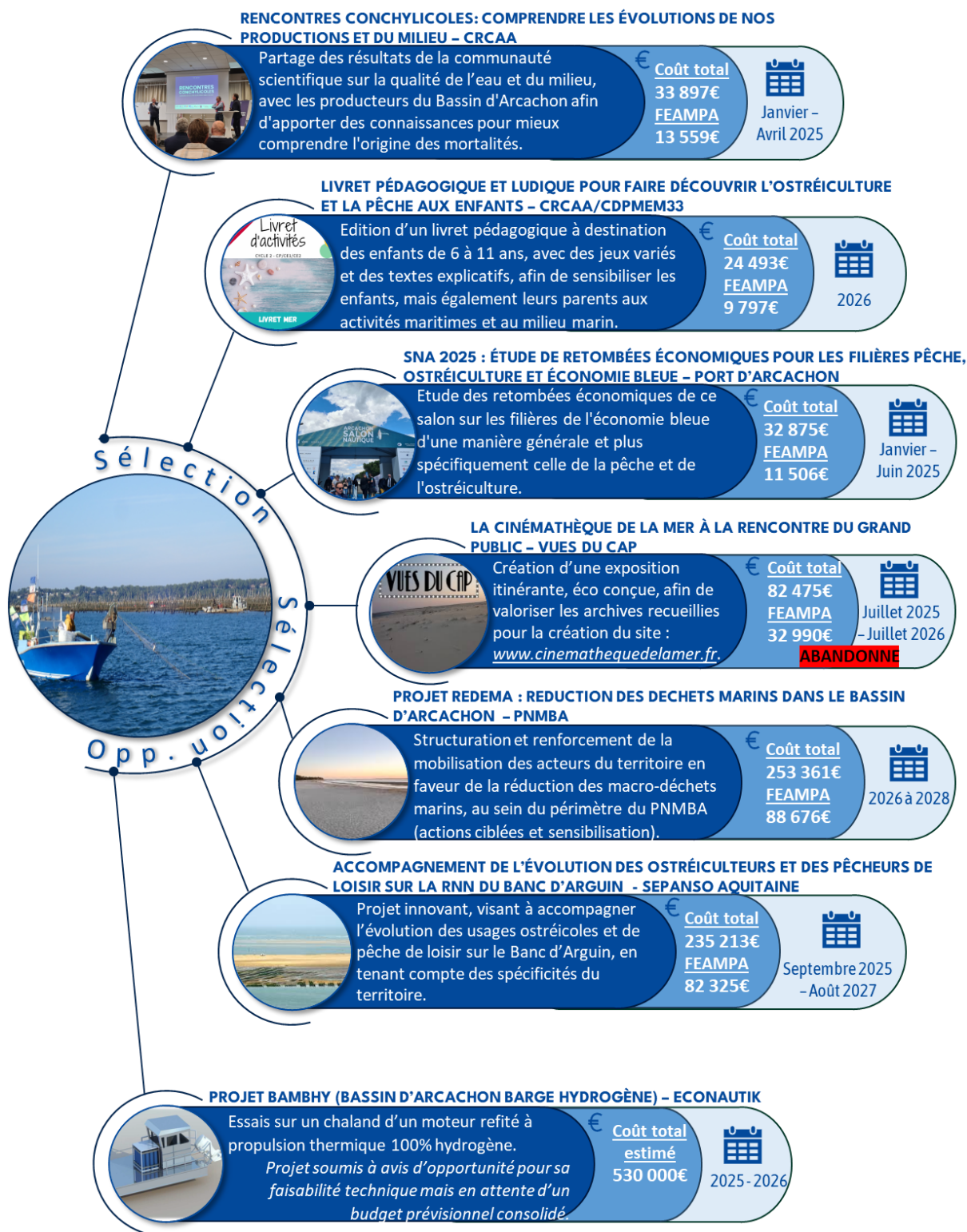
LES PROJETS RETENUS SUR LE VOLET TERRESTRE







LES PROJETS RETENUS SUR LE VOLET MARITIME





VOUS AVEZ UN PROJET !

**Contactez l'équipe technique du Groupe d'Action Locale du Pays
Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre**

Volet terrestre: Léa GIUSTINIANI ☎ 05 47 30 55 48 ✉ europe@paysbarval.fr

Volet maritime: Aline DELAMARE –PROUFF ☎ 06 87 75 87 95 ✉ dlal@paysbarval.fr

www.europe-paysbarval.fr